



Fédération  
Syndicale  
Unitaire

4 décembre 2014  
Comités techniques

## Elections dans la Fonction Publique de l'Etat

Fédération majeure de la fonction publique de l'Etat, la FSU (SNETAP, SNUITAM) est aussi présente dans les Directions interrégionales de la Mer (CT, CHSCT)

### Pourquoi voter FSU ?

Parce que la FSU représente un syndicalisme de lutte et de transformation sociale ;  
Parce que la FSU n'est pas un syndicat réformiste et ne le sera que lorsque les réformes proposées seront gages de progrès ;  
Parce que la FSU agit en toute indépendance et sans compromission vis-à-vis des hiérarchies ;  
Parce que la FSU obtient des résultats sur des revendications justes, en refusant le clientélisme ;  
Parce que la FSU représente et informe l'ensemble des personnels, sans distinction de statut ou de corps ;  
Parce que, dans ce contexte de remises en cause du service public et de la fonction publique, les personnels ont besoin de représentants-es et d'élus-es déterminé-e-s et combatif-tive-s, bénéficiant de l'appui d'une organisation syndicale forte, capable de dénoncer et combattre les dérives actuelles ;  
Parce que, c'est s'assurer d'avoir des élu-e-s reconnu-e-s et garant-e-s d'une posture cohérente entre les différentes instances paritaires : CT, CHSCT, CAP, CCP.

Pour désigner vos  
représentants-e-s dans les  
Comités Techniques des  
Directions  
Interrégionales de la  
Mer

LE 4 DECEMBRE  
**VOTEZ**  
**FSU**



## La FSU dans les Directions Interrégionales de la Mer : SNETAP et SNUITAM Deux syndicats nationaux qui proposent et agissent avec vous !

### Enseignement Maritime : la parité, rien que la parité !

Depuis que l'enseignement maritime est passé dans la fonction publique en 2002, le SNETAP-FSU se bat pour obtenir que cet enseignement soit traité à parité avec l'Education Nationale et l'Enseignement Agricole tant du point de vue des dotations en personnels que des conditions de travail des agents. Depuis 2002, nous avons obtenu :

- **La comptabilisation des heures** dispensées en Bac Pro dans l'heure de première chaire
- **La prise en compte de l'ancienneté** dans l'enseignement maritime et à l'Education Nationale pour se présenter aux concours internes du Ministère de l'Agriculture
- **La prise en compte des services mixtes** dans l'enseignement agricole et l'enseignement maritime pour le passage en CDI des contractuels
- **Le doublement de l'indemnitaire** des ATE surveillants (ex OEA)
- **La création de postes** de directeurs adjoints dans les LPM
- **La création de poste de catégorie B** de « responsables de la vie scolaire »
- **La mise en place d'un nouveau protocole de gestion** pour les enseignants et CPE contractuels qui s'est traduite par une augmentation significative des rémunérations
- **La mise en place des nouveaux BTS** MASEN et PGEM que le SNETAP FSU défend depuis 2004

Nous sommes heureux d'avoir mis notre engagement au service des personnels des LPM... Mais nous avons encore beaucoup à gagner : **déprécarisation des agents contractuels, création d'un directeur-adjoint ou d'un chef de travaux par LPM, généralisation des postes de responsable de la vie scolaire, création de postes de catégorie B pour la maintenance des réseaux informatiques, la gestion des CDI, et les services administratifs...**

Ensemble continuons de gagner !



### Affaires Maritimes :

Depuis 2010, date de la création des DIRM, le SNUITAM-FSU ne cesse de se battre et d'intervenir dans les instances paritaires et les différentes commissions de « dialogue social » en portant les revendications des personnels sur leur conditions de travail, leur rémunération, leur droit à la promotion, à la formation.

#### Des projets nous menacent dès 2015:

- Les réorganisations à venir : la prise de gestion par les régions d'une grande partie des fonds structurels à la pêche (**FEAMP**) va considérablement affecter l'organisation des services des DIRM. La **mutualisation des fonctions support** à nouveau annoncée en octobre par le Premier Ministre aura également des impacts dans les services GRH ;
- La mise en place du Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (**RIFSEEP**) qui est la nouvelle version de la Prime Fonction et Résultat, a vocation à concerner tous les corps de fonctionnaires. Ce sera donc une réécriture pour les corps de catégorie A et B, et une nouveauté pour tous les corps de **catégorie C** (adjoint administratifs, adjoints techniques, syndics des gens de mer) ;
- **La réduction drastique des effectifs** demandée par le ministère dans les DIRM déjà exsangues en personnels d'exécution et de terrain ;
- **Les déménagements de services** qui continuent dans le cadre de la MAP (ex-RGPP)

Face à ces projets, les personnels des DIRM sont confrontés aux difficultés liées à des effectifs réduits, à la décentralisation, aux mutualisations. Ces inquiétudes légitimes sont aggravées par un climat social détestable : surcroît de travail, perspectives de carrière et de promotion inexistantes, régimes indemnitaires clientélistes, perte de reconnaissance des métiers Mer ...

**Le SNUITAM-FSU se bat pour que ces instances ne soient pas de simples chambres d'enregistrement et engage les personnels à la plus grande solidarité et à la vigilance** en élisant des représentants qui posent de bonnes questions et exigent des réponses précises de l'administration. Le SNUITAM-FSU continuera d'être une force de proposition pour la défense des services publics, la défense des agents et des emplois lors des réorganisations, la reconnaissance des qualifications, les conditions de travail.



Ne restez pas dans l'incertitude, défendez vos missions !



Le 4 décembre  
Votez FSU!

